

médical d'aptitude à la pratique de la "Gymnastique artistique en compétition" sont obligatoires pour toutes les adhérentes mineures.

Pour les adhérentes majeures, le certificat médical est obligatoire pour l'obtention d'une licence à la FFGym.

HANDBALL

Pour les adhérent(e)s mineur(e)s, le certificat médical n'est plus obligatoire, une attestation de santé sera à remplir lorsque vous recevrez votre licence en ligne.

Pour les adhérent(e)s majeur(e)s :

- Si le certificat médical de la saison N-1 date de moins de 3 ans, alors celui-ci reste valable et le licencié pratiquant doit fournir une attestation de santé.
- Si le certificat médical date de plus de 3 ans, il faut alors en présenter un nouveau.

JUDO

Un certificat médical indiquant obligatoirement la mention "Apte à la pratique du Judo en compétition" devra être remis à la section sportive. Les compétiteurs doivent en conserver une copie pour leur passeport sportif. Aucun élève ne sera accepté en cours sans certificat médical. Un modèle est téléchargeable sur le site internet :

<https://levallois-sporting-club.com/judo/>

PLONGÉE

Avant le premier entraînement, vous devez remettre à la section un certificat médical. Celui-ci doit être complété et signé par un médecin sur la fiche médicale spécifique, homologuée par la Fédération Française et téléchargeable sur le site internet du LSC. Vous devez fournir aussi un justificatif de niveau si vous n'êtes pas débutant.

TENNIS DE TABLE

La Fédération Française de Tennis de Table exige la présentation d'un original du certificat médical de non contre-indication à la pratique de cette discipline ou

l'attestation du questionnaire de santé. Ce document devra être remis à la section lors du premier entraînement.

TRAMPOLINE

Aucun élève ne sera accepté au 1^{er} cours sans avoir transmis pendant la semaine administrative : jeudi 5 et vendredi 6 septembre de 19h à 20h30 ainsi que le samedi 7 septembre de 10h30 à 12h.

- son certificat médical ou l'attestation de réponse au questionnaire médical
- sa photo
- le formulaire de demande de licence (téléchargeable sur le page Trampoline du site internet du LSC).

VOLLEY-BALL

Conformément à la réglementation, pour les mineurs, le certificat médical n'est plus obligatoire.

Un formulaire de demande de licence (FFVolley) ainsi qu'un questionnaire santé seront fournis par la section lors du premier entraînement.

Pour les majeurs, le certificat médical est obligatoire : le FORMULAIRE DE LICENCE de la FFVOLLEY doit être complété par vos soins puis signé et tamponné par un médecin. Ce certificat est valable 3 ans.

Les certificats médicaux sur papier libre ne seront pas acceptés.

Les documents à compléter et fournir pour vos inscriptions seront remis sur place par la section à la rentrée sportive.



BIENVENUE
AU LEVALLOIS SPORTING CLUB
SAISON 2024-2025



RETROUVEZ-NOUS SUR

levallois-sporting-club.fr



INFOSPORT

24 rue Louise-Michel

01 47 15 76 00



Direction de la Communication - Imprimerie municipale - IMPRIM'VERT

33 SECTIONS • 130 DISCIPLINES
18 000 ADHÉRENTS
35 MÉDAILLES OLYMPIQUES

levallois-sporting-club.fr

VOUS ÊTES DÉSORMAIS ADHÉRENT AU LEVALLOIS SPORTING CLUB

Cher adhérent,

Vous avez fait le choix de rejoindre l'une des 33 sections sportives du Levallois Sporting Club et nous tenons à vous en remercier chaleureusement. C'est pour nous une grande fierté de vous compter parmi nos **18 000** adhérents !

Vous trouverez dans cette plaquette de nombreuses informations pratiques ainsi que la liste des documents à fournir obligatoirement. Les équipes du LSC sont d'ores et déjà à votre écoute afin de vous aider à préparer au mieux votre rentrée.

Nous vous souhaitons une excellente saison sportive et serons ravis de vous rencontrer lors de nos prochains événements.

Bien sportivement,

La Direction administrative
Levallois Sporting Club

VOTRE INSCRIPTION EST DÉFINITIVE

Vous venez de recevoir la confirmation des préinscriptions qui sont désormais des **inscriptions définitives** pour la saison 2024-2025. Celles-ci seront **facturées début octobre 2024** par Levalloisirs dans le cadre de la facturation unique des prestations levalloisiennes.

Attention ! Toute année commencée est due en totalité.

Les demandes d'annulation sont à adresser par courriel à annulationsport@levallois-sporting-club.fr. **Aucune annulation ne sera recevable au-delà du 15 septembre sauf en cas de situation de force majeure.** Un justificatif devra obligatoirement être fourni. Selon les cas un remboursement au prorata pourra

être appliqué (hors mois écoulés jusqu'à réception de la demande écrite).

Les frais de licence et une somme forfaitaire de 20€ au titre des frais de dossier seront retenus.

CARTE D'ADHÉRENT

Comment l'obtenir ?

• **Accueil InfoSport, 24 rue Louise-Michel :**

L'accueil InfoSport ainsi que les secrétariats des sections Natation et Fitness et Cardio training sont équipés de webcams pour réaliser les photos sur place et délivrer instantanément les cartes d'adhérents.

Vous pouvez vous y présenter à compter du **2 septembre 2024**.

Important ! L'accès aux cours sera refusé aux adhérents qui ne seront pas en mesure de présenter leur carte d'adhérent.

Un cadeau de bienvenue sera remis à chaque nouvel adhérent à la boutique du LSC au 49 rue Louise-Michel sur présentation de votre carte d'adhérent à partir du 16 septembre 2024.

ASSURANCES

Le LSC est assuré pour l'ensemble de ses adhérents auprès d'Allianz, contrat n°86 377 811 (conditions d'assurances affichées sur tous les sites sportifs).

Nous vous conseillons vivement d'informer votre assureur des pratiques sportives de chaque membre de votre famille.

Si vous ne possédez pas d'assurance "individuelle accident", vous avez la possibilité de souscrire à une formule de garanties complémentaires en retournant le bulletin d'adhésion de la brochure ci-jointe au plus tard avant le 1^{er} entraînement.

Contacts/renseignements/remise des dossiers :

LSC – 24 rue Louise-Michel

Tél. 01 47 15 76 00

assurances@levallois-sporting-club.fr

PIÈCES À FOURNIR

Elles peuvent varier le selon le sport mais en l'absence d'un dossier complet, l'enfant ou l'adulte ne pourra pas être accepté. Elles peuvent comprendre :

- **Un certificat médical d'aptitude tous les 3 ans ou l'attestation de réponse au questionnaire de santé.**
- **Des certificats médicaux spécifiques** exigés par certaines Fédérations.

Avant de consulter votre médecin, vous devez être en possession de la fiche spécifique, homologuée par la Fédération en question. Elle devra être complétée, signée par un médecin et obligatoirement retournée à la section.

Dans tous les cas, se reporter au descriptif de chaque section.

FITNESS ET CARDIO-TRAINING

Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la discipline de moins de trois mois ou l'attestation de réponse au questionnaire de santé vous sera demandé pour l'édition de votre carte d'adhérent.

Vous devez impérativement remettre ces documents pour débiter l'activité à partir du 26 août 2024, auprès du secrétariat de la section Fitness, au Palais des sports Gabriel-Péri (19 bis rue Gabriel-Péri) et du Centre aquatique pour le Cardio training.

ATHLÉTISME

Le questionnaire de santé ou le certificat médical devront obligatoirement être remis à la section lors du 1^{er} entraînement.

BADMINTON

La Fédération Française de Badminton exige la remise du "certificat médical fédéral" (1) et la "demande de licence" que vous trouverez à télécharger sur le site internet de la section et qui devront être remis lors du premier entraînement directement aux entraîneurs.

(1) *ou par défaut, le cas échéant, l'attestation du questionnaire de santé*

BOXE ANGLAISE

Une fiche médicale homologuée par la Fédération Française de Boxe Anglaise est à retirer début septembre à l'accueil InfoSport. Elle devra être complétée et signée par un médecin et une photo d'identité

devra y être apposée. Ce document est à remettre aux entraîneurs de la section Boxe anglaise, lors du 1^{er} entraînement.

ESCALADE

Un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'escalade est à remettre obligatoirement avant le 1^{er} cours, à adresser impérativement par courriel au format PDF ou image. La mention "Apte à la pratique de l'escalade en compétition" doit figurer pour les compétiteurs.

ESCRIME

Selon la catégorie, un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'escrime (surclassement, catégorie vétéran) ou une attestation relative au questionnaire de santé (CERFA) devra être présenté. Les modèles de la Fédération seront envoyés par courriel durant l'été.

Tous les adhérents devront se présenter lors de la semaine administrative organisée début septembre **afin de compléter leur dossier de préinscription en fournissant** leur document de santé, nécessaire à la prise de la licence fédérale. Tout adhérent n'ayant pas fourni ces éléments, se verra refuser l'accès à la salle d'armes dès le 1^{er} cours.

FOOTBALL / FUTSAL

Pour obtenir une licence fédérale FFF, tous les adhérents doivent se rendre impérativement au secrétariat de la section dès réception du courriel de confirmation de l'inscription avec une copie couleur d'une pièce d'identité (CNI, passeport, livret de famille) et une photo d'identité couleur récente, puis remplir et signer le dossier spécifique FFF délivré par le secrétariat.

Attention : le certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive est remplacé par un questionnaire de santé pour les mineurs, il est inutile de vous rendre chez un médecin pour faire établir un certificat d'aptitude.

GYMNASTIQUE ARTISTIQUE

L'attestation de réponse au questionnaire de santé (disponible sur le site de la section) ou le certificat